



## LE LIEN N° 6 du 15 Juin 2020

## CLERMONT-LE-FORT

Chères Clermontoises, chers Clermontois,

### 1. CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN

Le 11 juin dernier s'est tenu notre 2ème conseil municipal. COVID-19 oblige, il s'est tenu à huis-clos, mais nous l'avons diffusé en direct sur internet.

Vous pouvez consulter le compte rendu sur le site de la mairie <https://www.clermont-le-fort.fr/>, page "VIE MUNICIPALE", rubrique "CONSEILS MUNICIPAUX".

Vous pouvez également revoir, dans cette même rubrique, l'enregistrement vidéo du conseil en cliquant sur le lien "CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020 EN DIFFERE".

### 2. COMMISSIONS MUNICIPALES PARTICIPATIVES

Nous avons mis en place les commissions participatives. Comme indiqué dans le LIEN N°5, ces commissions sont des groupes de travail composés de Clermontois et de représentants de la municipalité. Ce sont des instances de réflexion, de construction, de propositions et d'émergence de projets. Les décisions finales sont prises par le conseil municipal. Elles sont ouvertes à tous les Clermontois sous deux formes :

- Les **INSCRITS ACTIFS**. Il sera possible de s'inscrire dans une ou plusieurs commissions.
- Les **SPECTATEURS**. Même non-inscrits, vous pourrez assister aux réunions, mais pas participer aux discussions. En fin de session, vous pourrez prendre la parole sur un temps défini.

Les commissions participatives peuvent ensuite se décliner en commission thématiques regroupant toujours élus et citoyens autour d'un projet concret d'intérêt général. Le groupe est créé pour répondre à un objectif précis et a vocation à être dissout une fois le projet abouti. Il s'agit donc de groupes éphémères et autonomes.

La situation sanitaire ne permettant pas de réunir dans une même salle plus de dix personnes, on ne pourra pour le moment organiser les réunions pour les commissions ayant un nombre de participants supérieur à dix.

Les différentes commissions participatives mises en place ainsi que leurs attributions sont détaillées ci-après. Vous pouvez vous inscrire soit par mail à : [mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr](mailto:mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr), soit en renvoyant à la mairie le bon d'inscription situé à la fin de ce LIEN. **Date limite des inscriptions : le 26 Juin 2020.**

Les dates et les lieux des réunions seront publiées dans les futurs LIENS pour permettre aux **SPECTATEURS** d'y assister. Vous pouvez retrouver tous les détails des commissions municipales participatives sur le site de la mairie page "VIE MUNICIPALE", rubrique "COMMISSIONS MUNICIPALES".

#### 2.1. COMMISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Réunions de quartier,
- Réunions avec les habitants.

#### 2.2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Zone commerciale,
- Relations avec les entreprises.

#### 2.3. COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Espaces verts,
- Agriculture,
- Bords d'Ariège.

#### 2.4. COMMISSION INFORMATION A LA POPULATION

- Journal municipal l'AUTAN,
- Site internet communal.

#### 2.5. COMMISSION PATRIMOINE BATI

- Petits travaux d'entretien extérieurs,
- Petits travaux d'entretien intérieurs (appartements, mairie, école,...),
- Accessibilité,
- Eglise.

#### 2.6. COMMISSION SECURITE

- Prévention cambriolage (Opérations tranquillité vacances et voisins vigilants),
- Sécurité sur les dépôts sauvages (Débordement sur la chaussée et produits dangereux).

#### 2.7. COMMISSION SOCIAL ET LIEN INTERGENERATIONS

- Personnes âgées,
- Plan canicule,
- Plan communal de sauvegarde,
- Gestion des manifestations organisées par les associations ou des particuliers,
- Festivités communales,
- Relation avec les associations communales.

#### 2.8. COMMISSION URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Dossier TAD 119.

#### 2.9. COMMISSION VIE SCOLAIRE

- Activités périscolaires,
- Hygiène et sécurité,
- Etude du projet Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Goyrans,

#### 2.10. COMMISSION VOIRIE, RESEAU ET SECURISATION ROUTIERE

- Arrêts des bus scolaires,
- Voies communales et départementales,
- Fauchage, élagage.

### 3. LES INDEMNITES DES ELUS

Lors du conseil municipal du 11 juin, ont été votées les indemnités du maire et des adjoints dont nous avons volontairement, dans un souci d'économie pour la commune, limité le nombre à deux lors du conseil d'installation du 25 mai.

La loi de décembre 2019 a grandement augmenté les indemnités des élus. Elles sont fixées par rapport au nombre d'habitants. Clermont-Le-Fort comptabilisant 533 habitants (Source INSEE 2017) le barème des indemnités de la tranche de population "**500 à 999 habitants**" autorise des indemnités brutes mensuelles de **1567.43€** pour le maire et de **416.17€** pour les adjoints.

Toutefois, pour ne pas grever le budget de la commune, nous avons décidé de ne pas augmenter les émoluments des élus et d'attribuer au maire et aux deux adjoints les montants déterminés par la précédente municipalité. Soit mensuellement **661.20€** bruts pour le maire et **256.70€** bruts pour chacun des deux adjoints. Cette décision entraîne une économie annuelle de **14702.04€** pour la commune. Soit une économie de plus de **88000€** sur la mandature.

### 4. NOS AINES AU TELEPHONE (RAPPEL)

Nous vous rappelons que notre numéro de téléphone (☎ 06-02-30-65-84) est à la disposition de nos aînés pour leur permettre de nous contacter en cas de besoin. Ce numéro de téléphone, contrairement à celui de la mairie est accessible sept jours sur sept **uniquement pour nos aînés**. Il sera maintenu tout le long de notre mandature.

## 5. NOTRE ECOLE

### **5.1. LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2020 / 2021**

L'année scolaire n'est pas finie que nous devons penser à la rentrée prochaine, cette année nous vous proposons de réaliser l'inscription de votre (vos) enfant (s) aux services du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Clermont-le-Fort et d'Aureville en dématérialisé sur le site "démarches simplifiées". Vous trouverez les liens pour y accéder sur le site de la mairie.

Vous pouvez également retirer en mairie ou télécharger sur le site de la mairie un livret d'inscription qui devra être rapporté en mairie.

Il faut faire une inscription par enfant scolarisé sur le RPI.

Pour les enfants qui vont fréquenter pour la première fois le RPI et les nouveaux arrivants sur la commune, l'inscription se fait auprès de la directrice de l'école, Mme Hoareau en prenant rendez-vous par mail à [ce.0312023f@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312023f@ac-toulouse.fr) ou par téléphone au 06 38 69 48 85.

Pièces à réunir : Livret de famille - Carnet de santé - Assurance Scolaire - Attestation administrative d'inscription délivrée par la mairie après avoir déposé le livret complété.

Vous avez jusqu'au **27 août 2020** pour effectuer les inscriptions à l'école, la garderie, la cantine et à la navette.

### **5.2. LE 2S2C (SPORT-SANTE-CULTURE-CIVISME)**

Nous avons reçu un courrier daté du 25 mai 2020 de l'académie de Toulouse donnant aux collectivités locales, la possibilité d'organiser un accueil dans le cadre du dispositif « sport-santé – culture - civisme » (2S2C).

Il a pour objectif de proposer une offre éducative de qualité pour répondre aux enjeux de remobilisation des enfants et des jeunes sans se substituer aux enseignants tel que des activités artistiques, culturelles et sportives.

Ce dispositif permet la prise en charge des élèves prévus en distanciel par les enseignants.

Le protocole sanitaire imposé par le Comité scientifique n'a pas changé limitant drastiquement l'accueil des élèves dans l'école.

Notre commune ne disposant pas d'un autre local que l'école pour accueillir ces enfants en plus, de la possibilité de recruter des encadrants, et de maintenir le protocole sanitaire établi par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, nous avons décidé de ne pas mettre en place au sein de notre commune le dispositif 2S2C.

## 6. LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES TRAVAUX MANUELS

Conformément à nos engagements, les conseillers municipaux ont commencé à œuvrer sur la commune pour réduire les coûts d'entretien des locaux et des espaces municipaux. Ils ont notamment :

- Rendu sa visibilité au panneau "**Impasse des Graves**" de la Riverotte envahi par la végétation,
- Ramassé, avec l'employé communal, deux gros camions de dépôts sauvages Chemin de la Pouzaque,
- Installé une ligne internet au restaurant "Le Grain de Sel" (les locaux appartiennent à la commune),
- Taillé la haie qui borde l'accès au ramier pour redonner à cet accès sa largeur d'origine afin de permettre aux engins de secours et agricoles de passer sans problème. Les conseillers se sont retrouvés le samedi 13 juin pour effectuer cet élagage,
- Débroussaillé le bord des chemins communaux du Fort (Entrée et sortie), de Saint Maurice (Tournants et zones dangereuses) et de l'entrée principale des Fraysses. Le SICOVAL, responsable du nettoyage des chemins communaux, interviendra cette semaine et la semaine prochaine.

## 7. COUPURES D'ELECTRICITE SUR LA COMMUNE

ENEDIS nous informe que suite à des travaux, les quartiers ou lieux-dits **PILOT** & **LAMOTHE** seront privés d'électricité le **Jeu**di 2 juillet de **8h30 à 12h30**.

## 8. JOURNEE NETTOYAGE BORDS D'ARIEGE

Le **lundi 29 Juin** à l'initiative de Granhota, une journée nettoyage des bords d'Ariège est organisée.

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) est partenaire. Le nettoyage par Granhota et la RNR sera effectué depuis les kayaks de Granhota afin de ne pas abîmer les berges.

La mairie de Clermont-Le-Fort a souhaité s'associer à cette journée et propose de s'occuper (à pieds) des sites éloignés des berges tels que les chemins d'accès, les parkings. Les Clermontois souhaitant participer sont les bienvenus. Rendez-vous à 9h30 à la base nautique Granhota à la Riverotte pour un petit café avant de partir à la chasse aux déchets.

Le SICOVAL participe également en fournissant des bacs de collectes pour l'évacuation des déchets récoltés.

## 9. RECAPITULATIF DES DATES

Pour vous faciliter la tâche, voici un petit récapitulatif des dates importantes contenues dans ce LIEN N°6.

QUAND	QUOI
26 Juin	Date limite des inscriptions aux commissions municipales participatives
29 Juin	Journée de nettoyage des bords d'Ariège (Volontaires bienvenus). 9h30 chez Granhota
02 Juillet	Coupure d'électricité à Pilot & Lamothe de 8h30 à 12h30
27 Août	Date limite des inscriptions scolaires

## 10. LES HORAIRES DE TONTE ET DE GÊNE SONORE

L'été arrivant, pour vivre en harmonie et en bonne entente avec vos voisins, merci de respecter les horaires de tonte ou de travaux générant des nuisances sonores. Ces horaires sont définis par arrêté préfectoral et sont valables toute l'année.

QUAND	MATIN	APRES-MIDI
JOURS OUVRABLES	8h30 à 12h	14h30 à 19h30
SAMEDIS	9h à 12h	15h à 19h
DIMANCHES & JOURS FERIES	10h à 12h	16h à 18h

## 11. BON D'INSCRIPTION AUX COMMISSIONS COMMUNALES PARTICIPATIVES (DATE LIMITE LE 26 JUIN)

✂----- COCHEZ LA CASE ATTENANTE A LA COMMISSION SOUHAITEE -----

JE SUIS	JE M'INSCRIS AUX COMMISSIONS SUIVANTES	
<b>NOM :</b> <b>PRENOM :</b> <b>ADRESSE :</b> <b>EMAIL :</b> <b>TELEPHONE :</b>  En m'inscrivant à une des commissions, j'accepte d'être contacté par la mairie par mail ou par SMS.	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	<input type="checkbox"/>
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<input type="checkbox"/>
	ENVIRONNEMENT	<input type="checkbox"/>
	INFORMATION A LA POPULATION	<input type="checkbox"/>
	PATRIMOINE BATI	<input type="checkbox"/>
	SECURITE	<input type="checkbox"/>
	SOCIAL ET LIEN INTERGENERATIONS	<input type="checkbox"/>
	URBANISME	<input type="checkbox"/>
	VIE SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>
	VOIRIE, RESEAU ET SECURISATION ROUTIERE	<input type="checkbox"/>

VOUS POUVEZ RENVOYER CE BON A LA MAIRIE, MAIS VOUS POUVEZ EGALEMENT VOUS INSCRIRE PAR MAIL A :

 [mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr](mailto:mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr)

## VOTRE EQUIPE MUNICIPALE